

Emprises de chemins de fer

Canada, ont donné leur soutien actif et enthousiaste aux initiatives présentées au nom du gouvernement fédéral par le ministre des Transports. Les associations municipales ont désormais été officiellement invitées à participer à ce processus consultatif et les gouvernements des provinces des Prairies ont également été invités à donner leur appui à ce plan. Comme je l'ai déjà dit, la réaction des organisations agricoles et municipales vis-à-vis du plan d'action décrit par le ministre des Transports en vue de régler au mieux la question des terrefrains qui risquent d'être abandonnés dans les Prairies a été extrêmement positive. Ces organisations trouvent que cette façon de procéder tiendra compte de leurs intérêts et leurs préoccupations légitimes pour ce qui est de savoir qui possèdera ces terrains à l'avenir.

Le projet de loi, tel que nous le propose ici le député d'Okanagan Boundary, a du bon, et le gouvernement du Canada peut, à tout prendre appuyer l'objectif, soit que les terrains sur lesquels passaient les lignes abandonnées soient dévolus, au moins initialement ou provisoirement, à la Couronne, non pas définitivement mais, comme je l'ai déjà signalé, pour faciliter le transfert à un éventuel propriétaire permanent. Depuis que la motion figure au *Feuilleton* des événements se sont produits dans les Prairies qui rendent la proposition à l'étude un peu moins opportune, car le gouvernement a pris rapidement des mesures plus définitives que ce qui est proposé ici. La reprise en main par la Couronne des plates-formes ne doit pas être une fin en soi mais seulement un moyen d'arriver à une fin. Elle doit avoir pour objectif de faciliter le transfert des titres aux éventuels propriétaires logiques et définitifs d'une façon aussi équitable que possible et, je le répète, dans la plupart des cas, ces propriétaires logiques devraient être les municipalités ou les cultivateurs propriétaires de terres attenantes.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion d'appuyer le bill C-222 cet après-midi et de féliciter le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) pour le beau travail qu'il a fait sur ce sujet extrêmement important. En tant que député des Prairies, je tiens surtout à le féliciter d'avoir pu comprendre avec un tel discernement non seulement les problèmes qui touchent sa région mais aussi les problèmes des Prairies en général. Les solutions qu'il a soumises à la Chambre sont celles que nous jugeons nécessaires pour les Prairies.

J'ai constaté avec un certain intérêt que le discours du député d'Assiniboia (M. Goodale) était presque entièrement consacré au rapport Hall. Il a finalement parlé des recommandations du juge Hall au sujet de l'abandon de lignes de chemin de fer. Je pense qu'il a épousé les vues du gouvernement fédéral, ce qui est intéressant je suppose, mais il a finalement très peu parlé de l'abandon des lignes proprement dit. En fin de compte, il a tout même effleuré le sujet. Je parlerai de la question de compétence un peu plus tard.

Le député d'Assiniboia a dit que le gouvernement s'était empressé d'appliquer les recommandations de la commission Hall. Il est vrai que le gouvernement a progressé en ce qui concerne l'abandon des lignes de chemin de fer, du moins à l'étape de la discussion, mais il ne faut pas oublier que le juge Hall a fait quelque 96 recommandations, et que le gouvernement n'en a accepté que quatre ou cinq. Au sujet des autres mesures, réclamées par des associations agricoles et des orga-

nisations connexes, le gouvernement poursuit d'autres études. Le gouvernement a mis sur pied des organisations au sein des provinces, ce qui est très bien, mais elles ne progressent pas aussi rapidement que le député d'Assiniboia a voulu nous le faire croire.

Hier encore, soit le 27 février, une quinzaine de membres du caucus conservateur de la région des Prairies ont rencontré le juge Hall. La réunion était coprésidée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) et le député de Vegreville (M. Mazankowski). C'était la première fois que des membres du Parlement le rencontraient directement pour discuter de son rapport au nom de leurs commettants. Les libéraux n'ont pas encore pris cette initiative, mais je suppose que pour ça il leur faudrait trouver quelqu'un des Prairies. Je sais que cela leur pose une difficulté.

M. Dupras: Nous allons régler cela après les prochaines élections.

M. Brisco: Il n'y aura plus un seul député libéral dans les Prairies après les prochaines élections.

M. Epp: Après avoir entendu parler le seul député libéral à l'Assemblée législative du Manitoba au dernier congrès libéral, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'en faire davantage au sujet des libéraux des Prairies. De fait, monsieur l'Orateur, il faudra les placer sur la liste des espèces en danger d'extinction.

● (1742)

Il y a deux ans, le député d'Okanagan Boundary inscrivait ce bill au *Feuilleton* bien avant que la Commission Hall ne dépose son rapport. Quand le député d'Assiniboia affirme que certains événements ont précédé la présentation de ce bill, il ne faut pas oublier que le gouvernement aurait pu l'accepter il y a deux ans et profiter à cette époque des recommandations que le juge Hall a faites plus tard.

Je voudrais maintenant parler de certains faits concrets et montrer comment cette question est d'une importance capitale pour les municipalités rurales et comment le gouvernement fédéral non seulement ne remplit pas ses obligations encore une fois mais empiète effectivement sur les droits provinciaux. Lorsqu'un chemin de fer est abandonné, l'emprise demeure la propriété de la société de transport ferroviaire. Le secrétaire du Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports m'a écrit que celle-ci ne s'estimait pas autorisée à ordonner à une société ferroviaire de prendre telle ou telle mesure quant à la façon de disposer de son droit de propriété lorsqu'elle abandonne une ligne de chemin de fer. Cette lettre est parvenue à mon secrétariat le 21 février dernier.

Depuis cinq ans et demi que je siége à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai comparu à deux reprises dans ma circonscription, lors d'audiences de la Commission canadienne des transports en rapport avec une demande formulée par le CN relativement à l'abandon d'une ligne de chemin de fer. La première fois, la compagnie voulait abandonner le tronçon allant d'Emerson à South Junction. Elle modifia sa demande pour être autorisée à n'abandonner que le tronçon entre South Junction et Ridgeville. La ligne allait ainsi être conservée sur une distance d'environ neuf milles. Bien que les représentants des municipalités rurales et des administrations régionales intéressées y aient objecté, et bien qu'il ait été recommandé de céder le terrain aux administrations régionales et aux municipalités rurales, au cas où la CCT autoriserait cet abandon, la CCT a finalement autorisé l'abandon de la ligne en question.